



TRIBUNAL DU CONTENTIEUX
ADMINISTRATIF DES NATIONS UNIES

Cas n° : UNDT/GVA/2010/079
Jugement n° : UNDT/2010/079
Date : 3 mai 2010
Original : anglais

Devant : Juge Jean-François Cousin

Greffe : Genève

Greffier : Victor Rodriguez

KADRI

contre

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

JUGEMENT

Conseil pour le requérant :

Amal Oummih, Bureau l'aide juridique au personnel

Conseil pour le défendeur :

Stephen Margetts, Section du droit administratif, Bureau de la gestion des ressources humaines, Secrétariat de l'ONU

Les faits

1. Le 29 mars 2010, le requérant, un fonctionnaire de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO), a fait appel contre des décisions tendant à renouveler son engagement de durée déterminée pour six mois seulement.

2. Le 31 mars 2010, la requête a été transmise au défendeur, qui a été prié de soumettre une réponse dans un délai de 30 jours civils.

3. Par un courriel daté du 27 avril 2010, le requérant a informé le Tribunal que son cas avait été « réglé de manière satisfaisante grâce à la médiation conduite par le Bureau des services d'Ombudsman et de médiation des Nations Unies » et qu'il souhaite clore le cas avec le Tribunal.

Conclusion

4. Compte tenu de l'accord réalisé grâce à la médiation, la requête est retirée et le cas est clos.

(Signé) Juge Jean-Francois Cousin

Ainsi jugé le 4 mai 2010

Enregistré au Greffe le 3 mai 2010

(Signé) Victor Rodriguez, Greffier

Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies, Genève